

Écrit par le 23 juillet 2024

La rentrée ? Oui mais qu'en est-il pour les enfants en situation de handicap ?



L'Unapei dévoile la réalité de la scolarisation des élèves accompagnés par les associations de son réseau : sur près de 8 000 élèves scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé 33% ont moins de 6h de classe par semaine, 18% aucune heure. Des parents témoignent sur www.marentree.org

La réalité ? Les enfants 'différents' ne bénéficient que de quelques heures d'enseignement par semaine voire pas du tout, quel que soit le lieu de scolarisation. Pire, d'après l'outil de suivi de scolarisation de l'Unapei, sur les 7 949 enfants accompagnés par les associations Unapei 18% n'ont aucune heure de scolarisation par semaine, 33% ont entre 0 et 6h de scolarisation par semaine, 22% ont entre 6 et 12h. Et seulement 27% bénéficient de 12h ou plus par semaine. Également, seulement 34% des élèves sont inscrits dans la «base élève» du ministère de l'Éducation Nationale ; Et les autres ? Pourquoi ne pas les comptabiliser ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pour mémoire

A l'école élémentaire, la durée moyenne d'enseignement est de 24 heures par semaine.... Mais les élèves en situation de handicap sont bien souvent 'invisibilisés'... en effet, sur les 7 949 élèves, seulement 34% sont inscrits dans la base élève du ministère de l'Éducation nationale.

Les enfants handicapés sont invisibles pour la société

Ce qui signifie que deux tiers des enfants ne sont même pas comptabilisés dans les chiffres de l'État français ! Comment avoir connaissance de la situation pour résoudre le problème, si l'on ne peut pas connaître l'ampleur de celui-ci ? Et encore, parmi ceux qui sont comptabilisés, rien ne dit que la solution de scolarisation proposée corresponde à leurs besoins...

Les oubliés... ne font pas société

«Encore une fois, les personnes en situation de handicap intellectuel ou cognitif, etc ... sont les invisibles, les oubliés, déclare Luc Gateau, président de l'Unapei.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Beaucoup sont exclus des chiffres officiels, donc il est impossible de savoir combien ont accès à une scolarisation en adéquation avec leurs besoins, combien ne peuvent même pas avoir d'heures d'enseignement... Nous essayons donc de trouver l'information par nous mêmes en créant un outil permettant à nos associations de remplir des indicateurs et de collecter des données objectives. Cela permet de se rendre compte des grandes difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap. Personne n'accepterait ces conditions. Eux sont bien forcés de s'y plier.»

Le plus souvent exclus

Écrit par le 23 juillet 2024

Depuis de nombreuses années, l'Unapei met en lumière les difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap intellectuel et cognitif pour avoir accès à l'éducation, comme tous les autres enfants. Quand ils n'en sont pas complètement exclus, certains ne bénéficient que de quelques heures d'enseignement par semaine, d'autres n'ont pas de place pour un établissement ou dispositif spécialisé dont ils auraient besoin, d'autres encore ne peuvent pas aller en classe à cause du manque d'enseignant dans le dispositif spécialisé ou d'aesh à l'école... Leurs droits ne sont pas respectés !

Combien sont-ils ?

Malheureusement, seuls les élèves scolarisés en école ordinaire sont comptabilisés. Les chiffres ne disent pas si cette solution est adaptée à leurs besoins, ni le nombre d'heures qui leur sont accordées. Ils écartent totalement ceux dont la scolarisation dépend aujourd'hui des établissements spécialisés.



Un outil pour mettre au jour les chiffres

C'est pourquoi l'Unapei a créé un outil permettant à ses associations de se rendre compte de la réalité de la scolarisation des élèves qu'elles accompagnent dans toute la France. Les résultats sont édifiants, sur 7

Ecrit par le 23 juillet 2024

949 enfants : un tiers ne bénéficie que de 6h d'enseignement par semaine maximum ! 18% n'ont aucune heure de scolarisation. Où est le droit à l'éducation ?

Témoignage

«Après l'échec de deux ans d'attente pour une place en SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins et de rééducation dans les lieux de vie de l'élève en situation de handicap), ma fille a maintenant un accord pour un IME (Institut médico-éducatif). Nous repartons de zéro et on nous a déjà informés qu'il y a quatre ans d'attente. Six ans de démarche pour potentiellement essayer d'avoir une place... Que doit-elle faire ? Redoubler quatre fois la Grande section ?» parents de Manon L., 6 ans.

Depuis 4 ans, l'Unapei relance avant la rentrée, la campagne #Jaipasecole et la plateforme www.marentree.org, qui recueille les témoignages des familles et des professionnels concernées. Là encore, chaque année, les témoignages restent à peine croyables.

MH

